

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 21 octobre 2013

Commission «Développement économique et urbanisme»

42 Construction d'un équipement scolaire, périscolaire et petite enfance sur le quartier Gournay-Les Usines - autorisation donnée à monsieur le maire de déposer un permis de construire

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. BERNARD-LUNEAU, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHÉLIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

M. SZPIRKO

M. GRIMBERT

M. MACHU

M. CHEURFA

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

Mme PAMART

M. BERNARD-LUNEAU

Mme FEVRIER

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés | 36 |

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Habib KCHOK, maire-adjoint, expose :

La Ville de Creil envisage la construction d'un groupe scolaire avec restauration scolaire et d'une structure petite enfance dans la ZAC Gournay-Les Usines située à Creil dans le cadre du renouvellement urbain du quartier Gournay.

D'une superficie totale utile brute d'environ 3 500 m², ce projet est édifié sur un rez-de-chaussée avec deux niveaux. Cet ensemble comprendra :

- ✓ une école maternelle (3 classes)
- ✓ une école élémentaire (5 classes)
- ✓ une restauration scolaire
- ✓ une structure petite enfance (24 berceaux)
- ✓ des locaux techniques.



maintenant !

La réalisation de ces travaux est soumise à l'obligation de dépôt d'un dossier de demande de permis de construire.

En conséquence, il vous est demandé d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de permis de construire en vue de la construction d'un équipement scolaire, périscolaire et petite enfance à Creil.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de la construction et de l'habitat, notamment les articles L134-1, L134-5, L271-4 et L271-6,

Vu l'avis de la commission « Développement économique et urbanisme »,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à déposer un dossier de permis de construire en vue de la construction d'un équipement scolaire, périscolaire et petite enfance à Creil.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **25 OCT. 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 29/10/2013. Signature Le Maire.


Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE